

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5427

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 166, avenue Jean Jaurès et appartenant à la SCI du Parc représentée par Mme Gisèle Turpin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 166, avenue Jean Jaurès à Décines Charpieu, appartenant à la SCI du Parc représentée par madame Gisèle Turpin, nécessaire à la réalisation de la piste cyclable longeant le tramway Léa.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 25 mètres carrés, cédé libre de toute occupation ou location, à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 203 de la section AX.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien au prix de 3 750 €, admis par France domaine.

Elle ferait également procéder, à ses frais, aux travaux suivants :

- reconstruction au nouvel alignement d'une clôture constituée d'un muret de 0,50 mètre de hauteur, surmonté de panneaux de treillis soudés de 1,50 mètre de haut,
- installation d'un portillon plein de 1,80 mètre de hauteur dans cette clôture,
- plantation d'une haie de conifères, type cyprès de Leyland de 2 mètres de hauteur et installation d'un pare-vue sur la clôture.

Ces travaux sont estimés à 17 940 € TTC environ et ne constituent pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 25 mètres carrés située 166, avenue Jean Jaurès à Décines Charpieu et appartenant à la SCI du Parc représentée par madame Gisèle Turpin.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration de travaux afin d'effectuer les travaux décrits précédemment.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0917 le 19 septembre 2005 pour la somme de 4 500 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 3 750 € d'acquisition et de 534 € environ de frais d'actes notariés - compte 615 238 à hauteur de 17 940 € TTC environ de travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,